

Maître Mamadouba Sanoussy CAMARA notaire à la résidence de Conakry (République de Guinée) y demeurant soussigné ;

A reçu le présent acte contenant **DECLARATION NOTARIEE DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENTS**

A la requête de :

Monsieur **GUADI-GOSH JOHN AGBESI KOFI**, né le trente janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf à TEMA et titulaire du passeport ghanéen N°G1300133 délivré le quatre mai deux mil seize par les Autorités Ghanéennes à Accra ; de nationalité ghanéenne ;

Madame **OFOE BELINDA OGBOE**, née le trois mars mil neuf cent quatre-vingt-deux à CAPE COAST et du passeport ghanéen N°G1300132 délivré le quatre mai deux mil seize par les Autorités Ghanéennes à Accra ; de nationalité ghanéenne ; Tous représentés par Monsieur **AHOVI FRANCIS**, né le premier février mil neuf cent quatre-vingt-huit à ACCRA/république de Ghana et titulaire du passeport ghanéen N°G1366965 délivré le vingt-sept juin deux mil seize par les Autorités Ghanéennes à Accra ; de nationalité ghanéenne **suivant autorisation sous seing privée en date à ACCRA , le 16 juillet 2020.**

Lesquels préalablement à la déclaration objet des présentes, ont exposé ce qui suit :

EXPOSE

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date à Conakry, le vingt-trois juillet deux mil vingt, enregistré à la recette des impôts dont une copie des statuts originaux demeure annexée aux présentes après mention ; il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée conformément à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economique du 17 avril 1997 et révisé le 30 janvier 2014, dénommée :

DENOMINATION :

La dénomination de la société est : **BLACK STAR LINE INC -GUINEA- SARL** ayant pour sigle « **B.S.L.I-GUINEA-SARL** ».

SIEGE SOCIAL :

Le siège social est fixé à la CITE CHEMIN DE FER, commune de KALOUM, CONAKRY (République de Guinée).

DUREE :

La société est constituée pour une durée de quatre vingt dix neuf années.

OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en Guinée et hors de Guinée directement ou indirectement :

- Agence de Navigation (Equipage, Transport Maritime, Gaz et de Pétrole);
- Import-Export de Marchandises Diverses ;
- Fred Aérien et Maritime ;
- Projet Rupture de Masse, Dédouanent, Courtage et de Manutention des Navires ;
- Consolidation, Logistiques, Transit et Divers.

Ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement au dit objet ou à tous objets similaires ou connexes.

Mamadouba Sanoussy
Notaire
Conakry
BP: 15



GERANCE

Est nommé gérant non associé de la société Monsieur **AHOVI FRANCIS** pour une durée de quatre années (4 années) renouvelables.

Cette nomination est faite pour prendre effet ce jour pour une durée de 4 ans sauf démission ou révocation par décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Ces faits exposés, les requérants ès qualité ont, par ces présentes, déclaré :

DECLARATION NOTARIEE DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENTS

1- Que les 100 parts sociales de 100.000 fg chacune représentant le capital de la société ont toutes été souscrites par :

Monsieur **GUADI-GOSH JOHN AGBESI KOFI**, apporte en numéraire.....9.800.000 Francs Guinéens et se voit attribuer 98 parts sociales.

Madame **OFOE BELINDA OGBOE**, apporte en numéraire.....200.000 Francs Guinéens et se voit attribuer 2 parts sociales.

Total du montant des apports libérés à la création : **10.000.000 Francs Guinéens**

2- Qu'il a été versé en espèces par les souscripteurs, une somme de 100.000 fg par part sociale représentant la totalité du montant nominal de la part sociale.

3- Et qu'il a été ainsi versé, par les souscripteurs, une somme totale de **DIX MILLIONS DE FRANCS GUINEENS (10.000.000) GNF**, laquelle somme a été déposée sur un compte bloqué ouvert dans les livres d'**ECOBANK GUINEE - SA** (Conakry) au compte N° **N°7308050995** au nom de la société en formation comme en fait foi l'attestation de versement de capital délivrée par cette banque en date à Conakry, le **24 juillet 2020** dont une copie demeure annexée aux présentes.

4- Les fonds ainsi déposées sont indisponibles jusqu'au jour de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

A l'appui de cette déclaration, les requérants ont certifié le dépôt en l'étude de **Maître Mamadouba Sanoussy CAMARA, Notaire** soussigné, un exemplaire original des statuts enregistrés comportant le nom des souscripteurs, le nombre de parts sociales souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux comme suit :

Monsieur **GUADI-GOSH JOHN AGBESI KOFI** à concurrence de 98 parts, numérotées de 1 à 98 parts.

Madame **OFOE BELINDA OGBOE** à concurrence de 2 parts, numérotées de 99 à 100 parts

Total des parts 100 parts

Egal au nombre de parts composant le capital social.

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

Mamadouba Sanoussy
Notaire
Conakry-
BP: 157



FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE SUR TROIS PAGES

Fait en minute et passé en l'étude du Notaire soussigné

A Conakry

L'an deux mil vingt

Le vingt-quatre juillet

Et lecture faite, les requérants ont signé avec le Notaire. **Pour expédition certifiée conforme à l'originale, Conakry le vingt-quatre juillet deux mil vingt ; Maître Mamadouba Sanoussy CAMARA, Notaire.**



Mamadouba Sanoussy
Notaire
Conakry-K
BP: 1574

